



Paris, le lundi 9 mars 2020

Monsieur Laurent NUNEZ Secrétaire d'Etat Place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Réf.: BN/NM/2020/n°572

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Depuis janvier 2019, nous négocions avec vous et la DGPN afin que la filière scientifique de la Police Nationale puisse bénéficier d'un statut adapté à ses missions réelles. Aucun projet de réforme globale ne nous a été présenté jusqu'à présent.

Dans le cadre du projet de réforme des retraites mené par le gouvernement, nous vous avons sollicité, avec l'appui des organisations syndicales ALLIANCE POLICE NATIONALE et UNSA POLICE, afin que la filière scientifique puisse bénéficier de la dérogation accordée aux fonctionnaires exerçant des missions dangereuses dans un cadre régalien. Vous nous avez informés qu'un arbitrage interministériel défavorable avait été rendu sur ce sujet.

Pourtant une réforme globale du statut scientifique est nécessaire et urgente.

Vous nous avez informés lors de notre dernière rencontre le 20 février que des pistes de travail étaient ouvertes.

Nous demandons que des négociations s'engagent très rapidement, en présence de représentants des directions d'emploi de la Police Nationale et de la DGAFP.

La réforme que nous attendons doit permettre :

- de redéfinir les conditions de recrutement et de formation afin qu'elles soient adaptées à la haute technicité du métier tel qu'il s'exerce aujourd'hui, face aux avancées technologiques, aux exigences de la qualité et à l'attente des magistrats et des avocats,
- de reconnaître la spécificité du métier de policier scientifique, qui n'est certainement pas un métier administratif, et s'apparente de toute évidence à un métier actif.

Nous demandons que soient étudiés conjointement :

- Le repyramidage de la filière, prenant en compte la technicité des métiers et le niveau de responsabilité des postes occupés. Ce repyramidage doit permettre de reconnaître les qualifications et les responsabilités existantes des personnels.
- La redéfinition des droits et obligations des policiers scientifiques, s'agissant de leurs contraintes horaires, des conditions de leur présence sur la voie publique, de leurs qualifications et habilitations judiciaires. Ce travail doit permettre de mettre en évidence la pénibilité et la dangerosité des missions de PTS et la nécessaire mise en conformité des conditions de recrutement et de formation avec les attentes et les exigences des directions d'emploi.

Nous attendons enfin que l'administration s'engage rapidement à finaliser les travaux déjà entamés, pour proposer une réforme qui permettra de pallier aux dysfonctionnements organisationnels des services et au fort besoin de reconnaissance des agents.

Dans l'attente, soyez assuré, Monsieur le Secrétaire d'Etat de notre détermination et de notre profond respect.

Le Secrétaire Général

La Secrétaire Générale

Benjamin GAYRARD

Nathalie MAKARSKI